

**DÉCLARATION
LIMINAIRE**

www.fnte.cgt.fr



CAP des Adjoints Administratifs du 07 juillet 2022

Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Après 12 ans du gel du point d'indice, les fonctionnaires auront une augmentation du point d'indice de 3,5 %. Cette revalorisation est loin du compte car cela ne compense en rien ce gel de 12 ans, ni l'inflation galopante estimée à plus de 7% en fin d'année. La CGT revendique une augmentation de 10% immédiatement. L'écrasement des grilles de salaires des fonctionnaires est un scandale. Pour compenser cette perte du pouvoir d'achat, les personnels espèrent un avancement. Malheureusement, année après année, les taux sont beaucoup trop bas. Les taux pour un changement de corps pour les personnels administratifs sont réduits à peau de chagrin. De fait, la fonction publique est de moins en moins attractive, et la fidélisation des personnels devient un problème au sein du ministère. Des salaires dignes et des déroulements de carrière peuvent être un des leviers pour remédier à ces problèmes.

Depuis 2008, le ministère enchaîne les restructurations, les réorganisations, les externalisations, la réduction de la marge frictionnelle, les transformations.... Reportant ainsi la charge de travail des postes supprimés sur les personnels restant en poste. De plus en plus de dossiers de mal-être au travail nous sont remontés. Les personnels souffrent de conditions de travail dégradées, et du manque de reconnaissance de la hiérarchie. Pour la CGT, l'administration doit prendre conscience de cette montée de la souffrance au travail, et doit tout faire pour y remédier rapidement.

Concernant les élections, la CGT alerte, dès à présent, l'organisation de celles-ci. Cela reste très opaque pour les personnels qui ne comprennent pas le fonctionnement mis en place. Aujourd'hui, les salariés ont reçu un fichier leur demandant de fiabiliser leur adresse personnelle et leur adresse de messagerie. Chacun s'interroge pour savoir s'il faut répondre s'il n'y a pas de changement. Aucune réponse claire de l'administration à ce jour. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, à laquelle la CGT était opposée, acte la disparition des CAP L et la fusion des CAP entre les personnels techniques et administratifs. Pour la CGT, c'est inacceptable, chaque corps ayant ses spécificités. La CGT dénonce également la diminution des prérogatives des CAP, notamment pour l'avancement qui n'y est plus traité. Cela rajoute encore plus d'opacité aux travaux d'avancement.

Pour finir, la CGT regrette de ne pas avoir eu le dossier étudié ce jour plus en amont pour une meilleure appropriation du dossier de non-titularisation. Il s'agit de l'avenir d'un personnel civil qui peut être catastrophique pour lui et sa famille selon l'issue des débats.



263, rue de paris Case 541 93515
Montreuil Cedex
01 55 82 89 - trav-etat@cgt.fr